

# REGLEMENT DU CONCOURS

## « Moët Ice Impérial »

### Article 1. ORGANISATION

La société LAVINIA France SAS au capital de 7 000 000€, inscrite au RCS Paris : B 431 348 267 sous le numéro SIRET 43134826700037 dont le siège social est situé au 3 boulevard de la Madeleine – 75001 Paris, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat dénommé : « **Moët Ice Impérial** » du 13/06/2014 au 25/06/2014 accessible seulement sur le site [www.lavinia.fr](http://www.lavinia.fr).

Ce jeu est accessible via l'url :

<http://www.lavinia.fr/fr/pages/jeu-concours-moet-ice-imperial>

Chaque personne majeure et résidente en France Métropolitaine peut participer.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours.

### ARTICLE 2. DUREE ET PRINCIPE

Ce jeu concours gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine du 13/06/2014 au 25/06/2014.

Pour participer les candidats devront se rendre sur la page <http://www.lavinia.fr/fr/pages/jeu-concours-moet-ice-imperial>, renseigner les champs obligatoires (prénom, nom et adresse électronique) .

Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé du site.

Chaque participant peut inscrire 3 personnes supplémentaires au tirage au sort via un système de parrainage.

En participant, ils acceptent le présent règlement.

UN TIRAGE AU SORT sera effectué par la société LAVINIA France le 26/06/2014 parmi la totalité des participants ayant répondu au formulaire. Le 1<sup>er</sup> mail tiré au sort remportera le 1<sup>er</sup> Lot gagnant, il sera de même jusqu'au 5<sup>ème</sup> mail tiré au sort.

### ARTICLE 3. LES PRIX

A l'occasion de ce concours, 5 lots sont à gagner :

○ **1<sup>er</sup> Lot :**

\*6 bouteilles Moët & Chandon Ice Impérial

\*2 verres à vin blanc Moët Ice Impérial

- \*1 seau à glaçons et sa pelle Moët Ice Impérial
- \*1 table basse Moët Ice Impérial
- \*1 spray Moët Ice Impérial
- \*1 *fatboy* Moët Ice Impérial
  - **2<sup>ème</sup> Lot :**
- \*3 bouteilles Moët & Chandon Ice Impérial
- \*1 verre à vin blanc Moët Ice Impérial
- \*1 serviette de plage Moët Ice Impérial
- \*1 spray Moët Ice Impérial
- \*1 *fatboy* Moët Ice Impérial

- **3<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> Lot:**
- \*1 bouteille Moët & Chandon Ice Impérial
- \*1 verre à vin blanc Moët Ice Impérial
- \*1 serviette de plage Moët Ice Impérial
- \*1 spray Moët Ice Impérial

Chaque participant pourra parrainer jusqu'à 3 personnes, en indiquant leur adresse e-mail dans le formulaire. En cas de tirage d'un ou de plusieurs de ses filleuls lors du tirage au sort, le parrain se verra offrir :

- \*1 bouteille de Moët & Chandon Ice Impérial

## **ARTICLE 4. PUBLICATION DES RESULTATS**

Les participants autorisent gracieusement la citation de leur nom, prénom à des fins d'information ou de promotion pour toute exploitation liée au présent jeu concours et / ou ses résultats dans les éléments de communication de LAVINIA France ainsi que sur les sites Internet consacrés à LAVINIA France.

Les informations ci-dessus sont indispensables au traitement des participations par la société organisatrice. A défaut, les participations ne pourront être prises en compte.

Ces informations sont communiquées aux prestataires les traitant ainsi qu'aux partenaires commerciaux de la société organisatrice.

En application de la loi du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants ont le droit de s'opposer à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Ces données peuvent également donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès des société organisatrice.

Ainsi, vous pouvez exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivalentes, équivoques ou périmées

## **ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les participants désignés gagnants par tirage au sort lors du jeu concours seront contactés par l'organisateur par email.

Ils devront ensuite prendre contact au plus tard 15 jours après réception de ce courrier électronique avec les interlocuteurs mentionnés dans celui-ci afin de leur fournir l'adresse de livraison souhaitée.

En cas de contestations, seuls les listings font foi.

5 gagnants seront tirés au sort et en seront informés par email. Si les gagnants sont issus d'un parrainage, les parrains seront également informés par email et se verront offrir une bouteille de Moët Ice Impérial.

Il sera demandé aux gagnants de fournir une adresse de livraison pour que le lot soit expédié. Le lot sera livré à l'adresse de son choix en France métropolitaine uniquement. Tout lot qui serait retourné à la société organisatrice par la Poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que se soit (n'habite plus à l'adresse indiquée) sera considéré comme abandonné par le gagnant. Tout lot non réclamé dans le délai de trois mois après la limite de participation sera considéré comme abandonné par le(s) gagnant(s).

Si un participant élu ne se manifeste pas dans les 15 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur du jeu.

## **ARTICLE 6. RESPONSABILITE/FORCE-MAJEURE/ PROLONGATION /ANNEXES**

La participation au concours par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des site(s) et/ou du concours pour un navigateur donné.

La société organisatrice ne garantit pas que les sites et/ou le jeu-concours fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés.

En cas de dysfonctionnement technique du jeu Concours, la société organisatrice se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler la session du jeu concours au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne leur parvenait pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc....) ou lui arriveraient illisibles ou

impossible à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...).

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable d'une déficience de l'outil de dialogue en direct. Cet outil ne détermine pas le bon fonctionnement du jeu concours et sa déficience n'est pas de nature à léser le participant de quelque façon que ce soit. Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au concours.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue :

- Si un participant était déconnecté accidentellement par l'opérateur téléphonique ou son fournisseur d'accès Internet
- Si un participant oubliait de saisir ses coordonnées
- Si un participant subissait une panne technique quelconque (mauvais état de la ligne, du combiné).
- Si une défaillance technique du serveur télématique ou du poste téléphonique du standard

Concours empêchant un participant d'accéder au formulaire de participation

- En cas de panne EDF ou d'incident du serveur

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du jeu Concours.
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- Des problèmes d'acheminement
- Du fonctionnement de tout logiciel
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un Joueur

De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu concours ou ayant endommagé le système d'un Joueur.

Il est précisé que la société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu concours, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site Internet.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au Site et la participation au jeu concours se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu concours devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Des additifs, ou, en cas de force majeure des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le jeu Concours.

Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et déposés à l'Etude dépositaire du présent règlement.

Il est convenu que la Société Organisatrice du concours pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation de son Site Internet.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la société organisatrice du jeu concours dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Enfin, il est expressément convenu que la Loi ayant vocation à s'appliquer est la Loi française.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au présent concours toute personne troublant le déroulement du jeu Concours.

La Société Organisatrice se réserve la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement, ou, aurait tenté de le faire.

Tout participant au jeu concours qui serait considéré par l'organisateur du jeu concours comme ayant troublé le concours de l'une quelconque des manières précitée, sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

L'organisateur du jeu concours se réserve le droit, notamment en cas de raison impérieuse, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent concours et/ou Session du Concours, en partie ou dans son ensemble, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable

par tous les moyens appropriés, notamment via le site Internet de la Société Organisatrice.

L'organisateur du jeu concours se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au concours si elles, ou ses éventuels prestataires d'hébergement ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du jeu Concours.

L'organisateur du jeu concours pourra toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion, malveillance dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du jeu Concours, les cas de rupture et de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, les obligations légales ou réglementaires ou d'ordre public imposées par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement le présent règlement du jeu concours, ou tout autre événement de force majeure ou cas fortuit au sens de l'Article 1148 du Code Civil) même émanant de sa propre responsabilité (sous réserve en cas de bonne foi), cesser tout ou partie du jeu Concours.

Le présent jeu concours sera annulé en cas de force majeure, sans que les participants ou gagnants soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

## **ARTICLE 8. RECLAMATIONS**

Toute contestation ou réclamation à ce concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 08/07/2014 le cachet de la poste faisant foi. Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à la société organisatrice dont les coordonnées figurent à l'article 1 ou par email.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au concours, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte. L'organisateur du jeu concours sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu concours.

## **ARTICLE 9. OBTENTION DU PRESENT REGLEMENT**

Le règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de LAVINIA France – Jeu « **Moët Ice Impérial** » – 3 bd de la Madeleine – 75001 Paris.

Les enregistrements électroniques via le formulaire à l'adresse <http://www.lavinia.fr/fr/pages/jeu-concours-moet-ice-imperial> feront foi.

Les difficultés d'interprétation qui pourraient survenir seront tranchées souverainement par la Société Organisatrice.